Procès-verbal du Conseil Municipal d'Argences en Aubrac
27 mars 2024
Convocation envoyée le 22 mars 2024

Nombre de membres :
En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 20

Présents : ALEXANDE Hélène, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, GARREL Thierry, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, NUGON Lucile, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean.

Absents excusés avec procuration : BROSSARD Estelle (procuration à TERRISSE Jean-François), CONQUET Céline (procuration à VAISSIER Hugues), RAYMOND Delphine (procuration à CHASTANG Gérard).

Absents : FABREGUES Hélène, VEZY Jean-Michel.

Invités : Carole FERRARY, agent comptable
Nadine BRUNET-ASTRUC, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal.
Le quorum étant vérifié, l'assemblée municipale peut valablement délibérer.
Michel DUMAS est désigné secrétaire de séance, sur proposition de M. le Maire.

Approbation des procès-verbaux de la séance du 21 février 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

M. le Maire présente à l'assemblée les décisions du Maire qu'il a prises dans le champ des délégations consenties par le Conseil Municipal, en application des dispositions figurant aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), dont la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout type de marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et aussi en ce qui concerne la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Aucune décision n'a été prise par M. le Maire depuis la dernière séance du 21 février 2024.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire, fixé par l'article L2312-1 du CGCT, est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus.
Ainsi, le DOB ne donne pas lieu à délibération.

Un environnement national marqué par :

- une prévision d'une croissance de +1.4 % en 2024 (contre 1% en 2023)
- une inflation +2.6% en 2024 contre +4.8% en 2023 (initialement projetée à +4.2 %)
  ⟶ *Augmentation des charges (prestations de services, …)*
- une croissance de la TVA 2023 plus faible qu'initialement attendue (+3.7% contre +6.1%) avec une projection de +4.5 % pour 2024
  ⟶ *Entre en compte dans la revalorisation des produits de compensation des réformes fiscales (recettes)*
- Le ralentissement de la revalorisation des valeurs locatives forfaitaires : +3.8% contre +7.1% appliqué en 2023
- La rétraction de l'épargne brute de l'ensemble des collectivités en 2023

Il conviendra donc, pour l'année 2024, de poursuivre la logique centrée autour de la maîtrise de la dépense.

PREAMBULE (contexte / prévision)
Environnement national

- Prévision d'une croissance de +1.4 % en 2024 (contre +1% en 2023)
- Inflation : +2.6% en 2024 contre +4.8% en 2023 (initialement projetée à +4.2 %)
  ➔ *Augmentation des charges (prestations de services, …)*
- Croissance de la TVA 2023 plus faible qu'initialement attendue (+3.7% contre +6.1%) avec une projection de +4.5 % pour 2024
  ➔ *Entre en compte dans la revalorisation des produits de compensation des réformes fiscales (recettes)*
- Ralentissement de la revalorisation des valeurs locatives forfaitaires : +3.8% contre +7.1% appliqué en 2023
- Rétraction de l'épargne brute de l'ensemble des collectivités en 2023

⇨ **2024** : poursuite d'une logique centrée autour de la maitrise de la dépense

COMPARATIFS | BUDGET PRINCIPAL

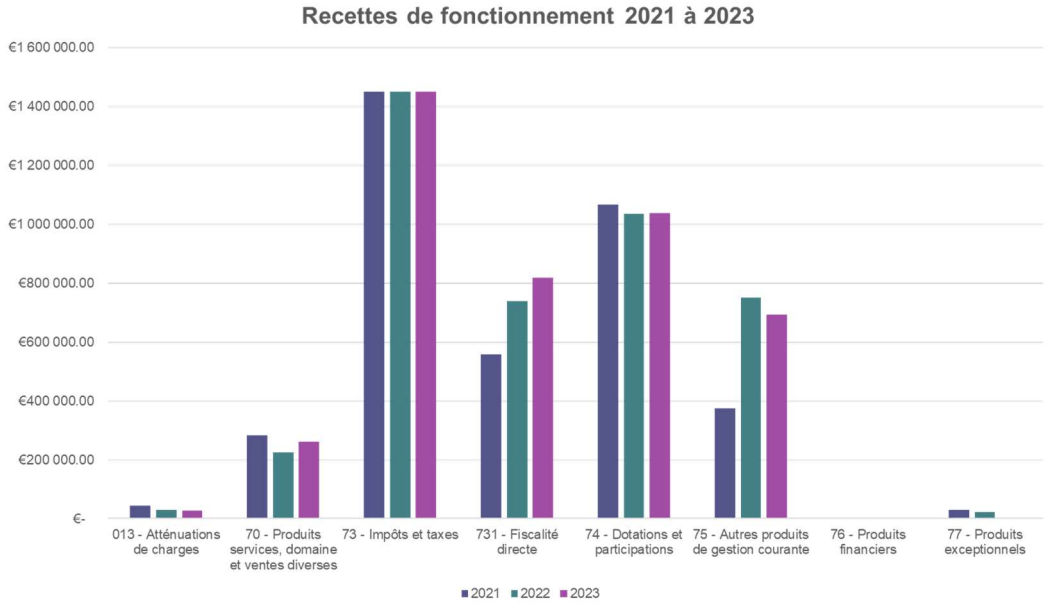

013
Remboursements sur rémunérations du personnel, remboursements sur charges sociales

70
Vente diverses (cantine, bois), redevances, …

73
Attribution de compensation

731
Contributions directes, taxes pylônes

74
Dotations versées par l'Etat

75
Recettes des logements, redevance énergie hydraulique

77
Dépenses annulées sur exercice antérieur, remboursement sinistre, etc.

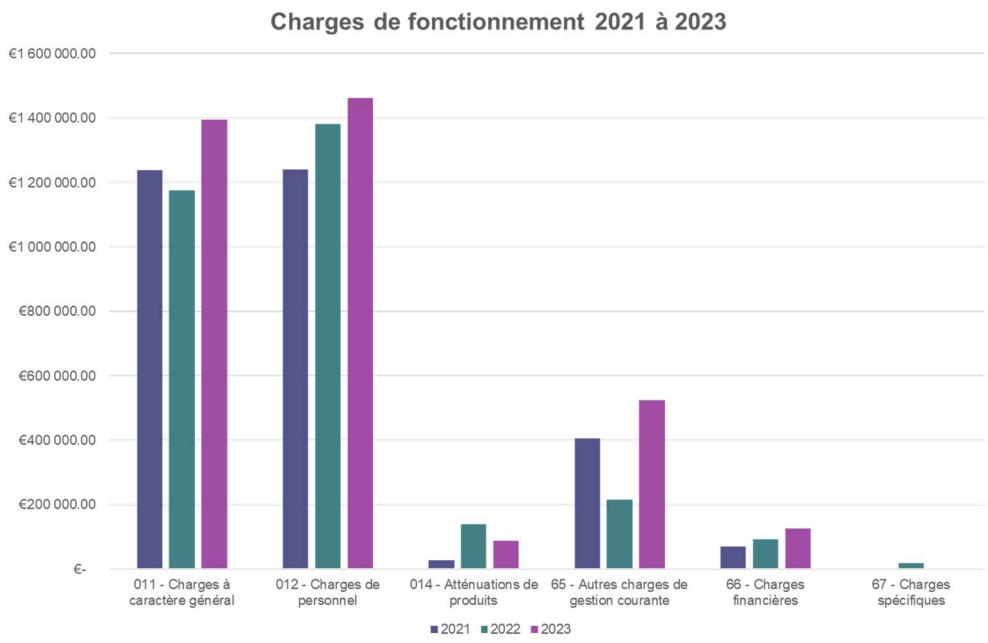

011
Dépenses quotidiennes : électricité, carburant, achat de petit matériel, prestations de service

012
Charges de personnel

014
Recette touchée par la Commune devant être reversée à un autre organisme (ex. FPIC)

65
Indemnités versées aux élus, annulation des recettes en cas d'impayés, …

66
Remboursement des intérêts de la dette

67
Annulation de titres

EXPLICATIONS HAUSSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général | *ces charges représentent 38.8 % du budget fonctionnement*

- Electricité
- Combustibles
- Carburant
- Alimentation

012 - Charges de personnel | *ces charges représentent 40.7 % du budget fonctionnement*

- Prime exceptionnelle au pouvoir d'achat
- Hausse du point d'indice
- Titularisation des agents après réussite au concours
- Charges des salaires des agents en arrêt (remboursement sur autre compte)
- Projet éducatif du territoire très consommateur en termes de ressources humaines

❑ Prise en charge financière de certains postes
- ✓ France Services
- ✓ CAF / MSA
- ✓ CCACV

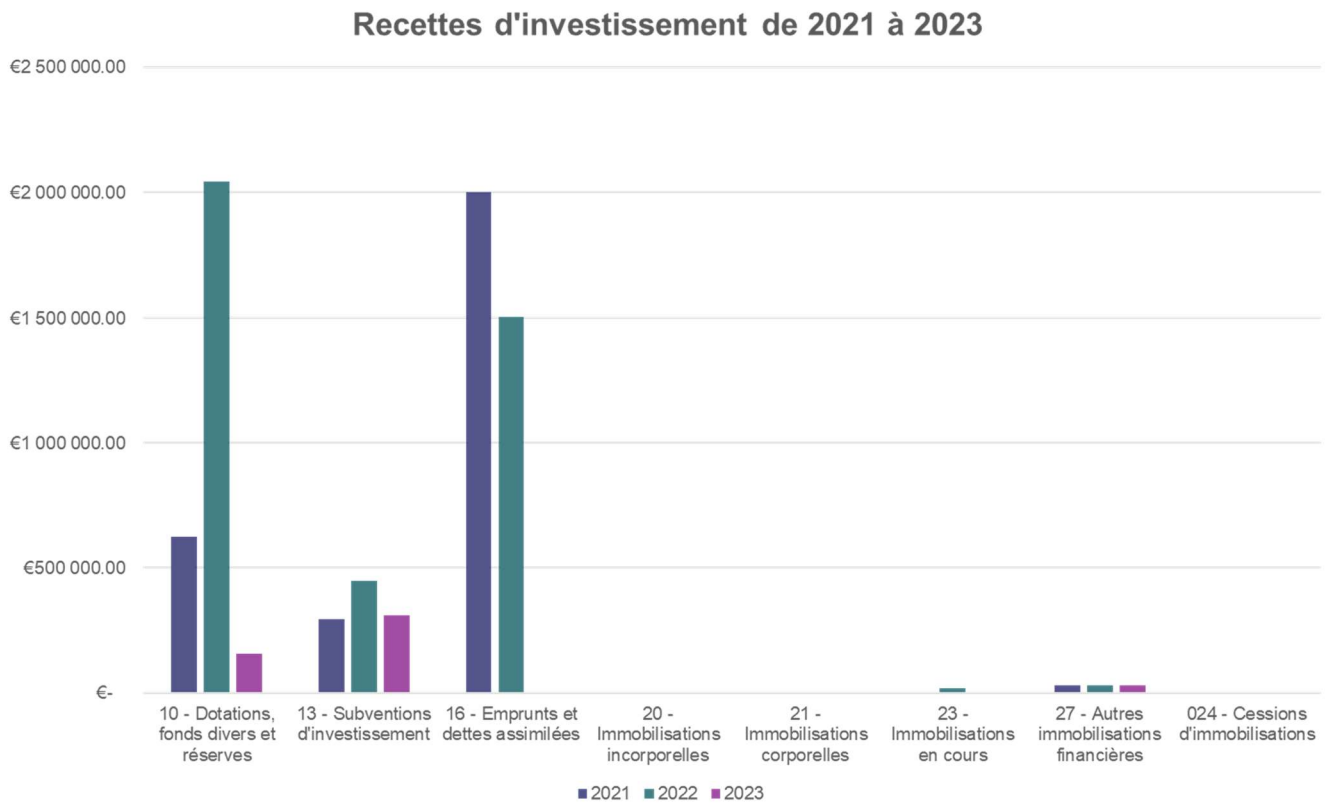
Recettes d'investissement de 2021 à 2023
€2 500 000.00
€2 000 000.00
€1 500 000.00
€1 000 000.00
€500 000.00
€-
10 - Dotations, fonds divers et réserves
13 - Subventions d'investissement
16 - Emprunts et dettes assimilées
20 - Immobilisations incorporelles
21 - Immobilisations corporelles
23 - Immobilisations en cours
27 - Autres immobilisations financières
024 - Cessions d'immobilisations
2021
2022
2023

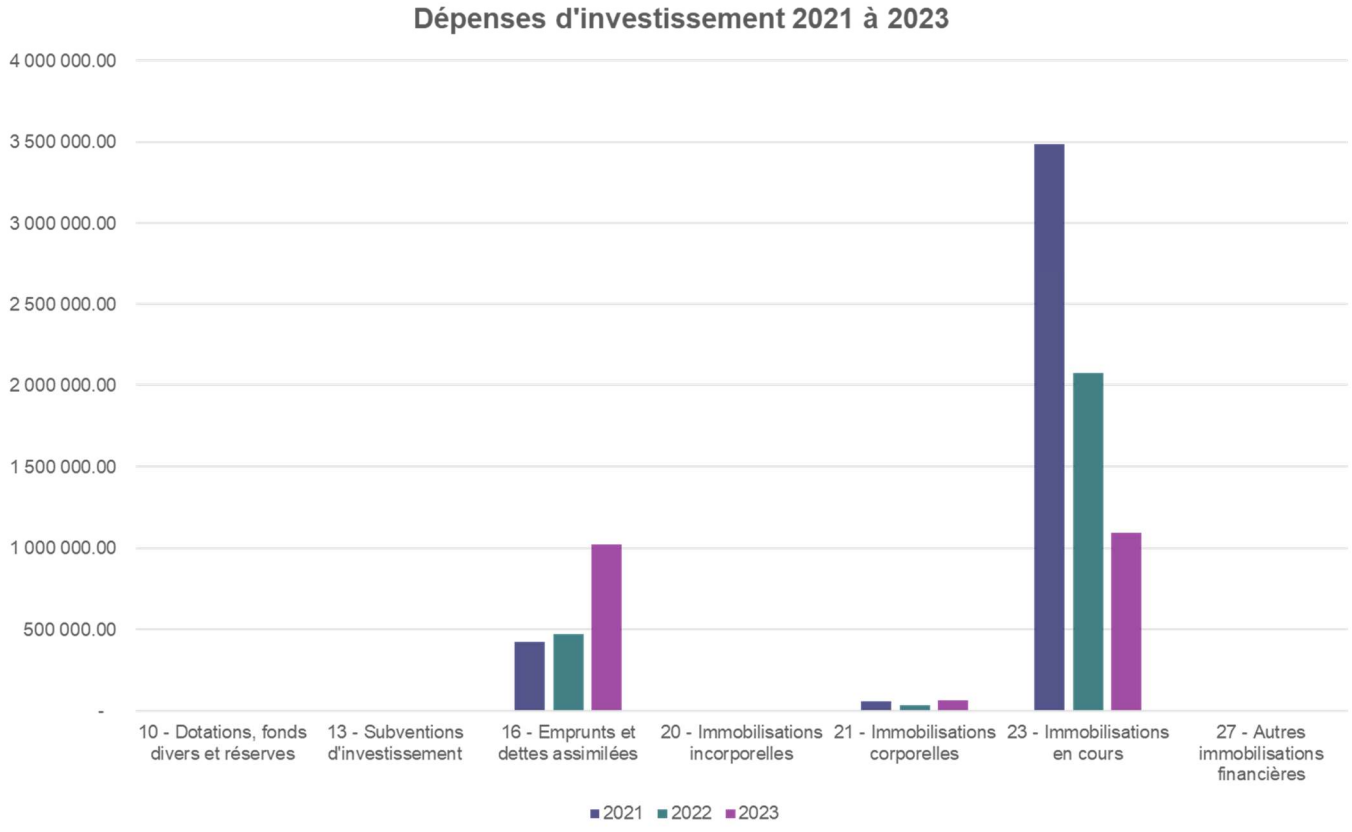
Dépenses d'investissement 2021 à 2023
4 000 000.00
3 500 000.00
3 000 000.00
2 500 000.00
2 000 000.00
1 500 000.00
1 000 000.00
500 000.00
-
10 - Dotations, fonds divers et réserves
13 - Subventions d'investissement
16 - Emprunts et dettes assimilées
20 - Immobilisations incorporelles
21 - Immobilisations corporelles
23 - Immobilisations en cours
27 - Autres immobilisations financières
2021
2022
2023

DONNEES CONSOLIDEES 2023 PAR BUDGET

Budget principal

Fonctionnement		
Recettes	4 287 884.45 €	114.10%
Dépenses	3 650 251.13 €	61.72%

Investissement		
Recettes	553 899.57 €	9.84%
Dépenses	2 186 639.48 €	49.50%

Budget annexe assainissement

Fonctionnement		
Recettes	308 034.06 €	99.95%
Dépenses	181 019.42 €	58.76%

Investissement		
Recettes	137 634.57 €	45.31%
Dépenses	137 179.25 €	30.50%

Budget annexe Section Alpuech

Fonctionnement		
Recettes	9 227.40 €	103.59%
Dépenses	13 982.13 €	32.03%

Investissement		
Recettes	- €	
Dépenses	- €	

ETAT DES RESTES A REALISER | BUDGET PRINCIPAL

RAR en recette

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 13			**927 739.00 €**
1321 - Etat et établissements nationaux	173 015.00 €	55 304.50 €	117 711.00 €
1322 - Régions	368 828.00 €	87 278.90 €	277 481.00 €
1323 - Départements	91 403.00 €	14 880.00 €	76 523.00 €
13251 - Subv. non transf. GFP de rattachement	62 000.00 €	0.00 €	57 059.00 €
1327 - Fonds europeens	115 000.00 €	92 000.00 €	23 000.00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	269 366.00 €	57 796.65 €	200 313.00 €
13462 - Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local	538 182.00 €	0.00 €	175 652.00 €
Total des recettes	**1 617 794.00 €**	**307 260.05 €**	**927 739.00 €**

ETAT DES RESTES A REALISER | BUDGET PRINCIPAL

RAR en dépense

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 20			**99 921.00 €**
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	315 720.00 €	38 018.23 €	99 921.00 €
Chapitre - 21			**129 798.00 €**
2111 - Terrains nus	45 000.00 €	1 080.00 €	23 521.00 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	110 000.00 €	85 740.82 €	17 912.00 €
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	73 838.00 €	109 263.59 €	5 211.00 €
2138 - Autres constructions	32 300.00 €	2 580.00 €	32 300.00 €
2151 - Réseaux de voirie	300 300.00 €	170 951.76 €	16 211.00 €
2152 - Installations de voirie	40 000.00 €	0.00 €	3 200.00 €
21538 - Autres réseaux	0.00 €	50 962.54 €	2 121.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	37 000.00 €	4 664.40 €	6 150.00 €
21621 - Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents	30 000.00 €	4 202.40 €	21 420.00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	79 752.00 €	28 902.06 €	1 752.00 €
Chapitre - 23			**41 104.00 €**
231 - Immobilisations corporelles en cours	1 661 157.00 €	618 252.24 €	41 104.00 €
Total des dépenses	**2 725 067.00 €**	**1 114 618.04 €**	**270 823.00 €**

ETAT DES RESTES A REALISER | BUDGET ASSAINISSEMENT

RAR en recette

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 10			**0.00 €**
1068 - Autres réserves	21 640.57 €	21 640.57 €	0.00 €
Chapitre - 16			**0.00 €**
1641 - Emprunts en euros	255 700.63 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes	**277 341.20 €**	**21 640.57 €**	**0.00 €**

RAR en dépense

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 001			**0.00 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 047.20 €	5 047.20 €	0.00 €
Chapitre - 16			**0.00 €**
1641 - Emprunts en euros	54 247.34 €	47 246.40 €	0.00 €
1687 - Autres dettes	7 183.66 €	7 183.66 €	0.00 €
Chapitre - 20			**0.00 €**
2031 - Frais d'études	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre - 23			**7 708.00 €**
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	321 000.00 €	30 461.91 €	7 708.00 €
Total des dépenses	**402 478.20 €**	**89 939.17 €**	**7 708.00 €**

PROJECTION DES INVESTISSEMENTS 2024

		RAR 2023	BP 2024	BP + RAR
	Total des opérations d'équipement	**334 420.00**	**3 446 702.00**	**3 781 122.00**
502	VOIRIE COMMUNALE	16 211.00	261 289.00	**277 500.00**
503	CHEMINS RURAUX		100 000.00	**100 000.00**
504	ECLAIRAGE PUBLIC		120 000.00	**120 000.00**
505	ETUDE SIGNALETIQUE		118 800.00	**118 800.00**
506	REFORME DE L ADRESSAGE	3 200.00	196 800.00	**200 000.00**
507	CIMETIERES		300 000.00	**300 000.00**
508	MISE EN SECURITE DES PLANS D EAU	65 148.00		**65 148.00**
511	GROS OEUVRE BATI	9 276.00	127 685.00	**136 961.00**
512	TRAVAUX EGLISES		77 000.00	**77 000.00**
515	MISE AUX NORMES SDF VITRAC			-
521	CHAUFFERIE COLLECTIVE-RESEAU DE CHALEUR			-
522	LOCAUX TECHNIQUES		192 000.00	**192 000.00**
523	EHPAD	4 122.00	65 878.00	**70 000.00**
524	PROJET BATI	148 370.00	39 730.00	**188 100.00**
525	ACTIVITES PLEINE NATURE	1 089.00	9 150.00	**10 239.00**
526	ESPACES DE JEUX ET AIRE MULTI-SPORTS	1 752.00	60 000.00	**61 752.00**
530	LA CHENERAIE	8 139.00	120 000.00	**128 139.00**
531	MATERIEL INFORMATIQUE		6 500.00	**6 500.00**
532	ESPACES PUBLICS		25 000.00	**25 000.00**
535	SOUTIEN AU COMMERCE			-
536	COEUR DE VILLAGE		50 000.00	**50 000.00**
539	MATERIEL ROULANT		230 000.00	**230 000.00**
540	REPRISE HOTEL CENTRE BOURG	13 103.00		**13 103.00**

PROJECTION DES INVESTISSEMENTS 2024

		RAR 2023	BP 2024	BP + RAR
541	PLANTATION TRUCADOU			-
542	MAISON DU VELO			-
545	AMENAGEMENT PISTE DE SARRANS			-
546	FOUR DE LACALM			-
548	ACQUISITION BIENS POUR SECURISATION			-
549	BORNE CAMPING CAR			-
550	TRAVAUX CANTINE			-
551	PORTES ATELIERS MUNICIPAUX			-
552	REFECTION STADE	24 062.00	72 000.00	**96 062.00**
553	ESCALIER MAIRIE LACALM			-
554	CENTRE CULTUREL			-
555	RESTAURATION PATRIMOINE	21 420.00		**21 420.00**
556	ECLOSERIE			-
557	TRAVAUX CANTINE LACALM			-
558	REHABILITATION FOURS COMMUNAUX		50 000.00	**50 000.00**
559	RESEAUX SECS BENAVEN		125 500.00	**125 500.00**
560	SENTIER GUIRANDE		20 000.00	**20 000.00**
561	AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES			-
562	MAISON COUDERC	3 528.00	137 800.00	**141 328.00**
563	PONTONS PEYRARQUE		-	
564	RENOVATION BATI ECOLES	15 000.00	785 000.00	**800 000.00**
565	RESEAU CHALEUR PIG		21 570.00	**21 570.00**
566	AMENAGEMENT CAMPINGS		135 000.00	**135 000.00**

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Budget ASSAINISSEMENT

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
00001677656	ASSAINISSEMENT REMBOURSEMENT DE	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	41 133.53
120 12 1885-1	ALPUECH-AVANCE REMBOURSABLE	712.24	712.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120121797BIS-1	STE GENEVIEVE RUE DES BARRAGES 00008	382.78	382.78	382.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120121885-1	ALPUECH-AVANCES REMBOURSABLES	1 661.94	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120121890-1	LACALM-EMPRUNT ADOUR GARONNE	580.48	580.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12117000A-1	LACALM-EMPRUNT ADOUR GARONNE	1 354.45	1 354.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12279000A-1	LA TERRISSE-PRET AGENCE ADOUR	546.00	546.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget ASSAINISSEMENT		**60 082.29**	**58 420.40**	**55 227.18**	**54 844.40**	**54 844.40**	**54 844.40**	**54 844.40**	**54 844.40**	**54 844.40**	**41 133.53**

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS – BUDGET PRINCIPAL

Budget BUDGET PRINCIPAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
00000925375	investissements 2016 : Travaux d'assainissement	31 251.37	31 251.37	31 251.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00000996522	PRET INVESTISSEMENT 2017	42 187.53	42 187.53	42 187.53	42 187.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00001646710	EMPRUNT INVESTISSEMENT 2018	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	67 871.03
00001677618	BP - REMBOURSEMENT DE PRETS 2018	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	91 423.27
00002231199	INVESTISSEMENT 2019	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64
00002646445	INVESTISSEMENT 2020	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44
00002928874	INVESTISSEMENT 2021	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 919.94	54 920.04	54 920.04	54 920.04
00002928880	PRET INVESTISSEMENT COURT TERME	919 368.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
P410	INVESTISSEMENT ETABLISSEMENT	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16
Total budget BUDGET PRINCIPAL		**1 451 951.54**	**532 583.54**	**532 583.52**	**501 332.23**	**459 144.64**	**459 144.64**	**459 144.54**	**459 144.64**	**459 144.64**	**406 046.58**

BUDGET 2024

BUDGET 2024

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	- €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 002 805.39 €
	011 - Charges à caractère général	1 769 800.00 €	013 - Atténuations de charges	35 000.00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 620 000.00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	208 600.00 €
	014 - Atténuations de produits	96 500.00 €	73 - Impôts et taxes | Fiscalité directe	2 199 499.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	586 500.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 025 690.00 €
	66 - Charges financières	120 500.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	390 000.00 €
	67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	76 - Produits financiers	1.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 804.00 €	77 - Produits exceptionnels	4 000.00 €
	SOUS-TOTAL	**4 217 104.00 €**	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 639.00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	1 650 130.39 €		
	TOTAL	**5 867 234.39 €**	**TOTAL**	**5 867 234.39 €**
INVESTISSEMENT	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 328 657.89 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	RAR - Restes à réaliser	390 241.00 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	
			RAR - Restes à réaliser	927 739.00 €
			021 - Virement de la section de fonctionnement	1 650 130.39 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 500.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	994 159.89 €
	13 - Subventions d'investissement	0.00 €	13 - Subventions d'investissement	477 607.00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 554 200.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 646 070.61 €
	20 - Immobilisations incorporelles	- €	20 - Immobilisations incorporelles	- €
	21 - Immobilisations corporelles	51 570.00 €	21 - Immobilisations corporelles	- €
	23 - Immobilisations en cours	3 446 702.00 €	23 - Immobilisations en cours	- €
	27 - Autres immobilisations financières	- €	27 - Autres immobilisations financières	27 999.00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 639.00 €	024 - Cessions d'immobilisation	30 000.00 €
	041 - Opérations patrimoniales	413 000.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 804.00 €
			041 - Opérations patrimoniales	413 000.00 €
	TOTAL	**7 189 509.89 €**	**TOTAL**	**7 189 509.89 €**

Il est apporté les précisions suivantes :

- *RAR Recette : subvention à recevoir (arrêté reçus)*
- *RAR Dépenses : Travaux en cours ou devis signés avant le 31/12/2023*

M. le Maire explique que ce n'est pas parce que l'on prévoit des sommes qu'il faut tout dépenser.

M. le Maire indique également que :

- *Le personnel est nécessaire à la conduite du projet de territoire ; il s'agit de bien piloter les équipes afin que les agents puissent répondre aux exigences, aux attentes.*

- *Des réflexions sur les temps de travail des agents de la collectivité, ainsi que sur les outils d'évaluation du personnel permettant d'ajuster les indemnités, dans le but d'équité et de grilles lors des recrutements seront mise en œuvre.*
- *Pour la partie voirie, il sera procédé à une identification d'un chemin / an à réaliser.*
- *L'Agence de l'Eau sera mobilisée prioritairement sur l'assainissement et les barrages.*

Engagement liquidation et mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets prévisionnels du PIG et de la cuisine centrale

Prenant en considération qu'aucune demande de paiement de dépenses d'investissement n'est en cours sur les budgets du Pôle Intergénérationnel et Cuisine centrale,

Considérant que l'adoption du prochain budget est prévue le 10 avril 2024,

Il n'est donc pas opportun de prendre une délibération concernant l'engagement de liquidation et mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget.

Le sujet n'a plus lieu d'être mis en discussion

PATRIMOINE COMMUNAL

Tarification des salles communales

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) où l'assemblée municipale est chargée de « régler par ses délibérations les affaires de la commune », le Conseil Municipal étant l'organe essentiel, en matière de gestion des salles communales,

Vu l'article L 2241-1 du C.G.C.T. où le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens de la commune,

Considérant que relèvent du domaine public d'une collectivité tous les biens lui appartenant, soit, affectés à un service public, soit, mis à la disposition directe des usagers dont les salles communales, dans le présent cas,

Considérant que toute occupation du domaine public donne lieu, généralement, au paiement d'une redevance (art. L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques),

Considérant la nature des salles, les équipements et matériels fournis et certains frais engagés pour son fonctionnement,

Aussi, Monsieur le Maire présente au Conseil, la grille tarifaire suivante, applicable au 01/04/2024 :

Type de locataires Capacité (nombre de pers.)	Sainte-Geneviève Centre Culturel 330	Sainte-Geneviève Gymnase 900	Alpuech 69	Graissac 231	Lacalm 256	La Terrisse 252	Vitrac 100	Orlhaguet
ÉTÉ								
Résidents	300.00 €	300.00 €	150.00 €	200.00 €	150.00 €	75.00 €	50.00 €	50.00 €
Non-résidents	400.00 €	400.00 €	250.00 €	300.00 €	250.00 €	125.00 €	100.00 €	100.00 €
Association de la commune et acteurs publics	Gratuit							
Acteurs économiques commune	150.00 €	150.00 €	75.00 €	100.00 €	75.00 €	37.50 €	25.00 €	25.00 €
Acteurs économiques territoire communautaire	200.00 €	200.00 €	125.00 €	150.00 €	125.00 €	62.50 €	50.00 €	50.00 €
Acteurs économiques hors territoire communautaire	400.00 €	400.00 €	250.00 €	300.00 €	250.00 €	125.00 €	100.00 €	100.00 €
HIVER								
Résidents	400.00 €	400.00 €	200.00 €	250.00 €	200.00 €	100.00 €		75.00 €
Non-résidents	500.00 €	500.00 €	300.00 €	350.00 €	300.00 €	150.00 €		125.00 €
Association de la commune et acteurs publics	Gratuit							
Acteurs économiques commune	200.00 €	200.00 €	100.00 €	125.00 €	100.00 €	50.00 €		37.50 €
Acteurs économiques territoire communautaire	250.00 €	250.00 €	150.00 €	175.00 €	150.00 €	75.00 €		62.50 €
Acteurs économiques hors territoire communautaire	500.00 €	500.00 €	300.00 €	350.00 €	300.00 €	150.00 €		125.00 €

M. le Maire demande au Conseil :

- D'accorder la location du gymnase pour des manifestations privées,
- De demander une caution de 1 000 € à la remise de la convention signée qui servira de garantie en cas de dégradation du matériel ou du bâtiment,
- De demander une caution de 200 € à la remise de la convention signée qui servira au nettoyage de la salle des fêtes si elle n'est pas rendue propre,
- D'établir un état des lieux préalable à toute entrée et à l'issue de l'utilisation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est indiqué qu'un travail de sécurisation de la salle d'Orlhaguet doit être opéré avant sa mise en location (blocs, extincteurs, nombre de sorties, …).

MARCHÉS PUBLICS

Adhésion à la centrale d'achat du SMICA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20231019_2 du SMICA et portant création d'une centrale d'achat,

Vu les Conditions Générales de Recours à la centrale d'achat,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

M. le Maire demande au Conseil :

- D'adhérer à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics.
- D'approuver les conditions de recours de la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- De s'engager à verser les frais de gestion à hauteur de 5% de chaque commande passée fixés annuellement par la Centrale d'Achat.

- De lui déléguer, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.
- De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POPULATION

Report de la date de régularisation des sépultures

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2223-13 et 15 relatifs aux concessions ainsi que son article R2223-5 relatif au délai réglementaire d'occupation d'une sépulture en Terrain Commun ;

Vu la jurisprudence selon laquelle en l'absence d'une concession dûment attribuée par la commune, à la famille, après paiement des droits correspondants ; les inhumations sont faites en Terrain Commun ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 janvier 2020 ayant approuvé la procédure de régularisation des sépultures sans concession et ayant fixé le délai laissé aux familles pour procéder aux formalités nécessaires à la date du 31 décembre 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2020 ayant approuvé la procédure de régularisation des sépultures sans concession et ayant fixé le délai laissé aux familles pour procéder aux formalités nécessaires à la date du 31 décembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2022 ayant approuvé la procédure de régularisation des sépultures sans concession et ayant fixé le délai laissé aux familles pour procéder aux formalités nécessaires à la date du 31 décembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2023 ayant approuvé la procédure de régularisation des sépultures sans concession et ayant fixé le délai laissé aux familles pour procéder aux formalités nécessaires à la date du 30 juin 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2023 ayant approuvé la procédure de régularisation des sépultures sans concession et ayant fixé le délai laissé aux familles pour procéder aux formalités nécessaires à la date du 31 décembre 2023 ;

Sachant que parmi ces sépultures, sans titre, relevant du régime du Terrain Commun, dont le délai réglementaire d'occupation est dépassé, certaines sont encore visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues ;

Considérant le nombre important de sépultures encore concernées par la présente procédure et dans l'intérêt des familles qui ne se sont pas encore manifestées et/ou qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de proroger le délai fixé à la date du 30 avril 2024.

M. le Maire demande au Conseil :

- De proroger le délai initialement fixé au 30 avril 2024 et laisser aux familles jusqu'au 30 avril 2024 pour accomplir les formalités nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture les concernant,
- De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger M. le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

M. le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, sera chargé de l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

ORDRE PUBLIC

Convention de stérilisation des chats errants

M. le Maire présente la convention tripartite entre la Commune d'Argences en Aubrac, l'association Chat Libre 12 et le cabinet vétérinaire SELARL Vétérinaires du Haut Pays dans le cadre de la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune.

Ainsi, la présente convention a pour objet la gestion des chats errants sur le territoire de la Commune d'Argences en Aubrac.

Par ce partenariat, la Commune, le cabinet vétérinaire et l'association entendent dans la mesure de leurs moyens contribuer à la régulation de ces groupes de chats dans le respect des dispositions de l'article L211-27 du Code Rural.

A ce titre, elles entendent participer à leur stérilisation et à leur identification avant de les faire relâcher sur leur lieu de capture.

Il est ici précisé que les partenaires à la présente convention sont engagés à réaliser la stérilisation et l'identification de 10 individus par an maximum.

Procédure proposée dans la convention :

- capture des chats ainsi que leur arrivée au cabinet vétérinaire est assurée par les citoyens
- Identification des chats errants par tatouage suivant un numéro d'identification unique transmis par l'association Chat Libre 12
- stérilisation des individus (dans la limite de 10 individus par an)
- remise des chats sur leur site de vie par l'association ou l'administré les ayant déposés au cabinet vétérinaire

Modalités financières :

Type de stérilisation	Tarification du Cabinet (en €) TTC		Prise en charge
Stérilisation d'un chat (castration)	Anesthésie et intervention	58 €	Cabinet vétérinaire : 10 % HT Commune : 50 € Chat Libre 12 : reste à payer
	Coût moyen antibiotique	1.26 €	
Stérilisation d'une chatte (ovariectomie)	Anesthésie et intervention	116 €	Cabinet vétérinaire : 10 % HT Commune : 50 € Chat Libre 12 : reste à payer
	Coût moyen antibiotique	1.12 €	

Durée de la convention : du 1er janvier au 31 décembre 2024, renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

M. le Maire demande au Conseil :

- D'approuver la convention de partenariat entre la commune d'Argences en Aubrac, l'association Chat Libre 12 et le cabinet vétérinaire SELARL Vétérinaires du Haut Pays
- De l'autoriser à signer la convention,
- De l'autoriser à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire concernant cette affaire

Hors la présence de Murielle VABRET, intéressée par l'affaire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est indiqué que la participation à charge de la personne qui amène les chats est déductible des impôts (reçu fiscal).

VOIRIE I RÉSEAUX

Modification de l'antenne-relais Orange

Modification de l'antenne relais Orange - Site chemin communal n°34 lieu dit Puech Clergue à Sainte Geneviève sur Argence - Mise en service de la 5G

Modification de l'antenne :
- pour répondre à l'appétence des clients pour les usages internet en mobilité
- pour satisfaire aux exigences de performances et obligations légales notamment en terme de qualité de service conduit par Orange à améliorer son réseau très haut débit mobile et Ultra haut débit mobile de la commune.

Calendrier prévisionnel des travaux

- Date prévisionnelle de début des travaux : 11/03/2024
- Date prévisionnelle de fin des travaux : 22/03/2024
- Date prévisionnelle de mise en service : 05/04/2024

Possibilité de consulter le dossier d'informations transmis par Orange.

ENFANCE - JEUNESSE

Organisation des temps scolaires

Concernant les rythmes scolaires des deux écoles, le maintien de la semaine à 4.5 jours a été voté lors du précédent Conseil Municipal. Il n'y a donc aucune modification de l'organisation des scolaires pour la rentrée prochaine.

Commune de Argences en Aubrac, école de Ste Geneviève/Argence

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h00					
8h00-8h30					
8h30-8h45					
8h45-9h00					
9h00-9h30					
9h30-10h					
10h00-10h30					
10h30-11h00					
11h00-11h30					
11h30-12h00					
12h00-12h15					
12h15-13h00					
13h00-13h30					
13h30-14h00					
14h00-14h30					
14h30-15h00					
15h00-15h30					
15h30-16h00					
16h00-16h30					
16h30-16h45					
16h45-17h30					
17h30-18h45					

Récapitulatif (Légende)	Temps d'enseignement	24 h/sem
	Activités pédagogiques complémentaires	1 h/sem
	Activités péri-éducatives	3h/sem
	Pause méridienne	1h30 / jr mini
	Accueil - Garderie	

Commune d'ARGENCES EN AUBRAC – École Primaire Jean Alazard Lacalm

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h00					
8h00-8h30					
8h30-8h45					
8h45-9h00	8h45-12h00	8h45-12h00	8h45-12h00	8h45-12h00	8h45-11h45
9h00-10h00					
10h00-10h30					
10h30-11h00					
11h00-11h30					
11h30-11h45					
11h45-12h00					
12h00-12h30					
12h30-13h00					
13h00-13h30					
13h30-14h00	13h30-15h00	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-15h00
14h00-14h30					
14h30-15h00					
15h00-15h30	TAP – 1h00				TAP – 1h00
15h30-16h00					
16h00-16h30		APC – 30 min		APC – 30 min	
16h30-17h00					
17h00-17h30					
17h30-18h45					

Récapitulatif (Légende)	Temps d'enseignement	24 h/sem
	Activités pédagogiques complémentaires	1 h/sem
	Activités péri-éducatives	3 h/sem
	Pause méridienne	1h30 / jr mini
	Accueil - Garderie	

Convention de formation Familles Rurales

M. le Maire présente la convention entre la Commune d'Argences en Aubrac et Familles Rurales Fédération de l'Aveyron.

Ainsi, la présente convention a pour objet l'organisation d'une formation professionnelle à destination de l'équipe du Service Enfance.

La commune s'engage à :

- Assurer la présence des stagiaires aux dates et lieux prévus : 16 mars et 5 octobre 2024 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à la Mairie d'Argences en Aubrac,
- S'acquitter des coûts suivants : 3 310 euros.

M. le Maire demande au Conseil :

- D'approuver la convention de partenariat entre la commune d'Argences en Aubrac et la Fédération Familles Rurales
- De l'autoriser à signer la convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- De l'autoriser à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est indiqué que la programmation de l'ALSH est très bien mais non visible. Cette année, il est proposé des séjours (mini-camps).
L'accompagnement est réalisé par une équipe diplômée.
Les coûts sont conformes aux autres établissements du territoire intercommunal. Néanmoins, il est constaté un faible nombre d'inscriptions.
Il est proposé de :

- *Revoir la communication : réseaux sociaux, Intramuros, etc.*
- *De questionner les familles en termes de contenus souhaités.*

RESSOURCES HUMAINES

Point sur les mouvements RH

Service Enfance-Jeunesse : Gloria Luisa Marcela, adjoint d'animation au service enfance jeunesse a fait une demande de mise en disponibilités pour convenances personnelles d'une durée de 5 ans à compter du 6 Avril 2024.

Service Entretien : Le service ménage a été restructuré en embauchant une personne en contrat d'accroissement d'activité pour une durée de un an. Délia COMSA, qui assurera le ménage de l'école maternelle, école primaire et centre de loisirs à raison de 15 heures 30 hebdomadaires. Le ménage doit être effectué en soirée de 18h30 à 21h30.
Emmanuelle Lescure assurera les ménages des différentes salles communales, des toilettes publiques, du belvédère de Sarrans (en période estivale), elle gérera les états des lieux des salles et des minibus.

Radiation des effectifs : Martine RAYNAL, en disponibilité depuis le 01/05/2019 a atteint les 5 ans règlementaires. Depuis le 01/04/2019, les 5 ans renouvelables dans la limite de 10 ans sont conditionnés au fait que l'intéressé doit réintégrer la collectivité au moins 18 mois continus. Elle ne le souhaite pas donc elle a été informée qu'elle serait radiée des effectifs à compter du 01/05/2024.

Ouverture d'un poste d'animateur principal 2ème classe

Emma FERRATON embauchée au service enfance jeunesse, stagiairisée au grade d'adjoint d'animation depuis le 1er Septembre 2023 a passé le concours d'animateur principal 2ème classe et l'a obtenu en date du 30 janvier 2024.
Elle a pour missions d'assurer la responsabilité des temps périscolaires et extrascolaires et l'encadrement de l'équipe enfance au quotidien.

M. le Maire demande au Conseil :

- De créer le poste d'animateur principal 2ème classe à temps complet afin de pouvoir nommer cet agent sur ce grade à compter du 1er mai 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

CULTURE / SPORTS / LOISIRS

Programmation culturelle 2024

M. le Maire expose les programme et temps forts de l'année 2024 :

- **27/04 en soirée** : représentation théâtrale créé par "En compagnie des oliviers", proposée en partenariat avec la MSA Midi Pyrénées Nord et la Maison de Santé de l'Argences
- **21/06 en soirée** : fête de la Musique
- **22/06 en journée** : fête du Patrimoine de Pays (thématique sur l'eau)
- **du 14/07 au 22/08, les jeudis** : Anim'Argences et marché des producteurs (réf. : programme joint)
- **11/08** : brocante
- **06/09** : nuit des burons
- **novembre** : concert de poche

ÉCONOMIE / TOURISME

Modification des tarifs de location des hébergements d'Alpuech

Considérant la délibération en date du 21 février 2024 portant sur la fixation des tarifs de location des hébergements à Alpuech (gîte, appartement),

Considérant l'ouverture à l'année de ces établissements et de la prise en charge des frais de chauffage,

Il est proposé au Conseil d'établir un prix moyen de location, en lieu et place d'un tarif basse saison et haute saison, décomposé comme suit :

JOURNÉE	
Appartement	90 €
Gîte	225 €
SEMAINE	
Appartement	550 €
Gîte	840 €

M. le Maire demande au Conseil :

- De fixer les tarifs ci-dessus à compter du 1er avril 2024,
- De dire que ces tarifs resteraient applicables tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas intervenue pour les modifier.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Règlement intérieur des hébergements d'Alpuech

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition du règlement de gestion des hébergements d'Alpuech permettant à chaque occupant de cohabiter en bonne entente et d'entretenir des relations cordiales avec les agents communaux et les autres usagers,

M. le Maire demande au Conseil :

- D'approuver le règlement intérieur des hébergements d'Alpuech, annexé à la présente,
- De préciser que ce règlement entrera en vigueur à l'ouverture de l'équipement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

GESTION DE PROJET

Adressage

Suite au rendez-vous tenu avec le Smica du 1er mars, le travail de cartographie des voies secondaires et des villages et hameaux a été mis en œuvre et est, à ce jour, bientôt terminé.
A l'issue de cette seconde phase de cartographie, il sera programmé un nouveau rendez-vous de travail avec le Smica afin de s'assurer de la bonne cohérence des tracés.

Rénovation de l'école publique de Sainte-Geneviève sur Argence

Le rendez-vous avec M. Ginisty devrait se tenir au début du mois d'avril.
Dans l'attente de la date effective, les besoins ont été recensés par les différents intervenants et utilisateurs des locaux (corps enseignant, service enfance et service restauration).

Rénovation du stade

Eu égard à la mise à disposition du stade au profit de M. Paulhe (exploitant de la Chêneraie durant l'été), à compter du 8 juillet 2024, le planning des travaux a dû être revu pour respecter les délais impartis.

Eclairage public

Dans le cadre de l'externalisation de la gestion de l'éclaire public, la commune d'Argences en Aubrac doit se positionner sur le programme d'investissement à mettre en œuvre en 2024. En effet compte-tenu des exigences réglementaires à venir (remplacement des sources néons, et évolutions à venir sur le sodium) un programme pluriannuel d'investissement doit être établi.

A ce jour, il est proposé :

- de poursuivre la mise en œuvre de l'extinction nocturne au niveau des points lumineux isolés et des lieux dits. En effet la solution technique la plus pertinente étant le remplacement des luminaires par du LED à coupure intégré. (Budget estimatif max : 60 k€ hors demande de subvention
- de débuter une campagne de renouvellement des équipements les plus énergivores à l'échelle de la commune.

Compte tenu de ces éléments et dans le cadre de la préparation du budget 2024, il est donc nécessaire de se positionner sur une enveloppe budgétaire destinée à l'EP et une proposition est donc faite à hauteur de 100 000 € HT.

Rénovation de la Chêneraie

Les travaux avancent de manière satisfaisante malgré quelques écueils rencontrés (problème de fuite au niveau de la verrière, …).
Au regard de l'avancée des travaux, les délais impartis pour une ouverture au 8 juillet prochain devraient être respectés et aucune difficulté ne devrait être rencontrée quant à la visite de sécurité.

Alpuech

La réception prévisionnelle des travaux est prévue début avril.
A la suite de ces travaux, des travaux de réhabilitation de la sacristie devront être entrepris compte-tenu des dommages subis par celle-ci lors de la rénovation de la maison communale.

Bâtiment technique Phase 1 : démolition de l'ancienne nursery

Dans le cadre de la démolition et du désamiantage du bâtiment dit "nursery" à la ZA des Bessières, un rendez-vous se tiendra le 28 mars avec le cabinet OCD qui soumettra à l'issue une proposition tenant à l'accompagnement technique à la démolition.
Par ailleurs, les diagnostics techniques amiante se tiendront le 4 avril.

Démolition de la maison du carrefour à Lacalm

Pour rappel, une convention a été signée avec le Département de l'Aveyron en juillet 2020 visant à la démolition d'une maison ainsi que le réaménagement du carrefour entre les D921 et D49.
Une réunion devrait prochainement se tenir avec le Département afin de dégager la méthodologie des travaux.

A l'occasion de ce rendez-vous, il sera demandé au Département de bien vouloir prévoir un aménagement de l'espace dégagé suite à la démolition (compte-tenu du report du projet Cœur de Village).

Le projet d'aménagement sera ensuite présenté en assemblée de village avant validation effective auprès du Département.
Les travaux interviendront en 2025.

Benaven

Le groupement de commandes porté par la CCACV devrait être mis en œuvre au 2ème trimestre 2024.

Sanitaires de l'espace de loisirs polyvalent

Le module sanitaire a été commandé. Il devrait être livré et mis en service avant le 23 juin prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations communautaires

Au jour de la séance, M. le Maire délivre l'information communautaire suivante :
La CCACV est dans l'approche de mise en œuvre d'une démarche de solidarité entre communes, en utilisant une règle de liens sur les taux THRS, TFB, TFNB dans le but d'un pacte fiscal avec les communes.
Les résidences secondaires seront impactées par ce procédé.

Autres informations

Au jour de la séance, M. le Maire délivre les informations communales suivantes :

Evènements à venir :

- 28/03 à 17h : inauguration du Pôle Multi-Services
- 28/03 à 20h : AG de l'ACLA
- 02/04 à 14h30 : réunion de lancement du « Groupe de travail sur les lacs » à Florentin La Capelle
- 12/04 à 9h30 : COPIL Gouvernance Truyère à Saint Chély d'Apcher

Vidéo de promotion des EVS et Centres Sociaux de l'Aveyron :
https://www.youtube.com/@ReseauCS12/videos

Nouveaux horaires de La Poste à partir du 06/05 : du mardi au samedi : 9h à 12h
Pour rappel, les horaires actuels sont : du lundi au vendredi : 9h à 11h30 et le samedi : 10h à 12h30

Statistiques La Poste :

Nombre de visite par jour :

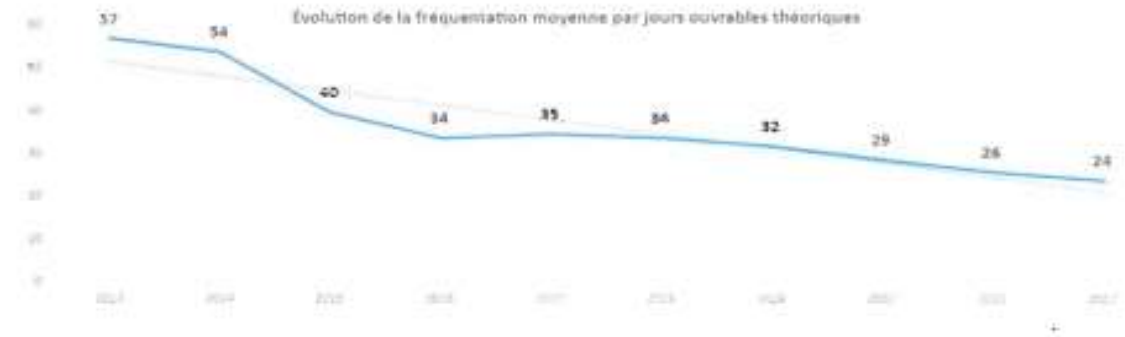

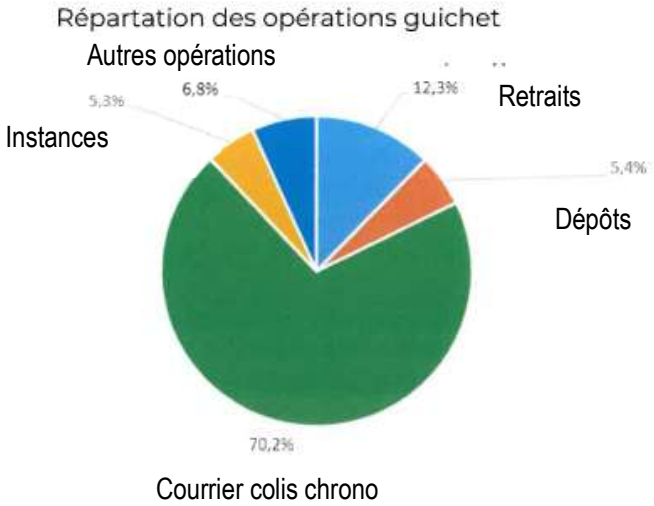

Fréquentation et domaine d'activité – vision moyenne par jour

Horaires actuels	LUNDI 09:00-11:30	MARDI 09:00-11:30	MERCREDI 09:00-11:30	JEUDI 09:00-11:30	VENDREDI 09:00-11:30	SAMEDI 10:00-12:30
Nb de Clients	15	26	29	14	18	12
% Opérations Courrier/Colis	90%	80%	75%	60%	58%	67%
dont % Instances	6%	5%	0%	17%	0%	20%
% Opérations bancaires	10%	20%	25%	40%	42%	33%

Tendances depuis sur 5 ans :

	Evol 2023 vs 2019
Fréquentation / jour	-15,6%
Fréquentation guichet / jour	-15,6%
Nb opérations / jour	-23,4%
Charge / jour (mn)	-24,4%
Charge / heure d'ouverture (mn)	-11,8%

Questions diverses

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire lève la séance à 23h10.

Certifié affiché

Le XX avril 2024,

Le Maire,
Jean VALADIER

Le secrétaire de séance,
Michel DUMAS